



Actionnaire d'une entreprise

Par **tinemar**, le **08/02/2011** à **09:17**

Bonjour,
Voilà je m'aple martine . ma question est la suivante:
Mon ami disons "B" avait 7 entreprises de cuisine. Suite à la crise il en a fermé 4 ; il en a mis 3 qui sont sous une même société en redressement en juillet 09 , la quatrième qui est indépendante aussi en redressement 2 mois après (il vient de reprendre celle ci et de sortir du redressement). Au bout d'un an, un ami disons "A" proche dans le souci de l'aider, lui a proposé de reprendre les 3 premières avec comme arrangement, que mon ami "B" qui est reconnu comme un "bon" diffuse ses produits . Les sociétés ont donc été mises en liquidation puis reprises donc par cet ami "A" qui a fait un emprunt de 130000 euros pour payer les dettes de l'entreprise. Quelques mois après l'ami "A" en question a eu une proposition plus intéressante avec ses propres produits et a donc envisagé à nouveau de mettre en liquidation ces 3 sociétés . Mon ami "B" a été un peu surpris et en même temps pris de cours. Il se retrouvait bien sûr dans une situation très délicate ; son avocat lui aurait donc proposé comme alternative, qu'il trouve des actionnaires pour reprendre ces sociétés. les 2 personnes envisagées sont une de ses amies, qui met 5000 euros dans la société, et moi donc pour lui, il remet lui aussi 5000 euros. Ma question est:
Est-ce que mes biens personnels sont en danger si je ne suis qu'actionnaire de cette société; quels sont mes risques encourus ?
C'est très important car je partage une maison familiale avec ma sœur et je ne peux pas mettre cette maison en danger
merci beaucoup